



Groupe belge de l'Union interparlementaire

Section Belgique-Ukraine

23.11.2020

Le 23 novembre 2020, la section Belgique-Ukraine du Groupe belge de l'UIP a tenu une réunion TEAMS avec la section bilatérale du Parlement ukrainien.

Ont participé à la réunion virtuelle : Mme Mezentseva, députée, présidente de la section bilatérale Ukraine-Belgique, M. Georges Dallemagne, député, président de la section bilatérale Belgique-Ukraine, M. Andries Gryffroy, sénateur, membre de la section bilatérale, président f.f. du Groupe belge de l'UIP, M. Mark Demesmaeker, sénateur membre de la section bilatérale, M. Alex Lenaerts, Ambassadeur de Belgique à Kiev et également M. Gennady Chyzhykov, président de la Chambre ukrainienne de commerce et d'industrie, MM. Kris Beckers et Jo Van Belle, consuls honoraires d'Ukraine, représentants de la chambre ukrainienne de commerce et d'industrie en Belgique, Mme Jill Suetens et M. Luc Van Looveren, représentants du VOKA et M. Jean Philippe Mergen, représentant de la Chambre de Commerce de Bruxelles (BECI) .

L'Ambassadeur Alex Lenaerts souligne que la lutte contre la corruption progresse en Ukraine, ce qui constitue un facteur encourageant pour l'accroissement des investissements étrangers. Concernant la crise sanitaire, des critiques ont été émises à l'encontre d'hommes d'affaires et de citoyens ukrainiens voyageant vers Bruxelles et les institutions européennes. Il y aura une mission économique belge en Ukraine en 2021.

M. Chyzhykov, président de la Chambre ukrainienne de commerce et d'industrie, affirme que les importations en provenance de la Belgique ont progressé de 30 %. Les exportations vers la Belgique ont quelque peu diminué. La Belgique occupe la 14^{ième} place dans le domaine des importations et des exportations avec l'Ukraine. La crise sanitaire peut expliquer le recul actuel des exportations.

L'accord de libre-échange avec l'UE permet d'assister les compagnies ukrainiennes en vue d'acquérir le know-how technologique nécessaire à la pénétration du marché européen. Les exportations ne concernent pas seulement la métallurgie mais aussi toute une série de produits à haute valeur ajoutée.

Il faut également aider les petites et moyennes entreprises à se développer en Ukraine et aider le monde des affaires ukrainien à promouvoir des programmes d'investissements.

M. Kris Beckers, consul honoraire d'Ukraine en Belgique, confirme que la pandémie a eu un effet négatif sur les secteurs de l'importation et de l'exportation. Il précise que les exportations vers l'Ukraine ont en effet progressé de 30% à hauteur de 98 millions € et que les importations en Belgique (produits agricoles, habillement, produits de la métallurgie etc.) ont bel et bien régressé de 10 % à hauteur de 42 millions €.

Le contexte économique est favorable à l'attraction d'investissements étrangers supplémentaires. Certaines catégories d'entreprises belges qui désirent s'établir en Ukraine sont exemptées de TVA notamment dans le secteur de la machinerie.

M. Jo Vanbelle, consul honoraire d'Ukraine en Belgique, affirme qu'il y a actuellement de réelles opportunités pour les entreprises belges et ukrainiennes de développer leurs affaires dans le secteur des services.

Grâce à la crise du COVID 19 la sécurité digitale dans le secteur des communications online a été améliorée et l'Ukraine a acquis une réelle expertise dans ce domaine. L'e-commerce est devenu un instrument majeur pour l'achat de biens de consommation en Ukraine. L'accès à la plateforme belge de e-commerce doit également bénéficier aux petites et moyennes entreprises ukrainiennes.

Il y a aussi une meilleure collaboration avec les entreprises ukrainiennes dans le domaine juridique.

M. Luc Van Looveren, représentant du VOKA, regrette les règlements complexes pour l'importation de produits agro-alimentaires qui constituent cependant un secteur essentiel pour l'Ukraine.

Mme Jill Suetens, représentante du VOKA, rappelle qu'elle avait effectué une visite en Ukraine en 2019 pour préparer une mission économique concernant le secteur des ICT qui devait se dérouler en 2020. Celle-ci ne pouvant se dérouler dans le contexte de la pandémie a été reportée à 2022. Le VOKA collabore avec le Flanders Investment and Trade (FIT) et aide les entreprises moins expérimentées à faire du commerce en Ukraine. Elle évoque le programme d'assistance aux affaires de l'UE pour l'Ukraine (« EU business connecting program ») plus précisément dans les secteurs agro-alimentaire et du tourisme. L'Ukraine doit se convertir d'avantage au e-business.

Mme Mezentseva, présidente de la section bilatérale Ukraine-Belgique de l'UIP, confirme que l'agenda digital est devenu une priorité en Ukraine. La digitalisation des passeports ou encore la mise à disposition d'une plateforme dédiée et d'un e-link pour les citoyens qui veulent devenir entrepreneurs constituent autant d'exemples des progrès accomplis par l'Ukraine en la matière .

Concernant la lutte contre la pandémie, le confinement du weekend est une mesure récente adoptée par le gouvernement ukrainien qui a décidé la fermeture de tous les magasins durant ces 3 derniers weekends.

M. Georges Dallemagne, président de la section bilatérale Belgique-Ukraine, souligne qu'il est important de renforcer non seulement les liens économiques bilatéraux mais aussi les valeurs démocratiques partagées. Il rappelle les mesures sanitaires en vigueur en Belgique pour combattre la pandémie

(confinement modéré jusqu'au 13/12, fermeture variable des magasins, ouverture des écoles et télétravail imposé).

M. Andries Gryffroy, sénateur et président faisant fonction du Groupe belge de l'UIP, rappelle qu'il existe un moratoire sur les faillites des entreprises belges jusqu'en janvier 2021. Pour les travailleurs qui ont perdu leur emploi l'Etat prévoit jusqu'en mars 2021 un subside à hauteur de 70% de leur salaire avec un maximum de 1700 €. La fermeture des magasins induit le versement par l'Etat d'une indemnité de compensation pour la perte de chiffre d'affaires. Aux Pays-Bas, l'Etat indemnise à concurrence de 70 % et l'entreprise paye les 30 % restants. Les citoyens dépensent moins car ils sont incertains quant à la durée de la crise sanitaire et économique. Les transports publics comme la SNCB sont délaissés et l'Etat doit prévoir des compensations pour les pertes de rentabilité de l'entreprise publique. Les utilisateurs préfèrent venir au travail en voiture privée car ils se sentent plus en sécurité que dans les transports publics. Les Universités ne sont pas accessibles aux étudiants.

Un député ukrainien rappelle le succès des dernières élections locales qui ont récemment eu lieu en Ukraine. Les élections ont été co-organisées par l'UE. Il y a eu 30 % de participation en présentiel et le restant des votes s'est effectué online. Les députés ont mené une campagne de sensibilisation au vote électronique. Il faut souligner la pourcentage plus élevé de femmes élues au niveau local.

M. Mark Demesmaeker, sénateur, signale que l'Ukraine compte sur la production de 8 millions de vaccins pour la fin du mois de juin 2021. Il faudra donner la priorité aux travailleurs du secteur de la santé.

L'Ukraine va prochainement fêter le 7^{ième} anniversaire de la révolution Euro Maidan (25/5/2014). L'Ukraine a atteint un point de non-retour dans sa politique pro UE et pro OTAN.

M. Demesmaeker se déclare optimiste quant à l'évolution de la société civile et des opportunités dans le monde des affaires. Il se réjouit des invitations adressées à des missions économiques bilatérales. Il salue la collaboration du VOKA avec le FIT et demande si le FIT dispose d'une représentation à Kiev.

L'implémentation des réformes prendra du temps, notamment le programme de lutte anti-corruption du gouvernement actuel. La lutte contre la corruption est indispensable pour établir un cadre de sécurité juridique propice au développement du marché des affaires. M. Demesmaeker est inquiet d'une décision récente de la Cour Constitutionnelle concernant la loi anti-corruption qui pourrait constituer une régression significative dans la lutte contre la corruption.

M. Demesmaeker demande où en est le projet de loi concernant la réforme agraire. Le moratorium sur la vente de terrains agricoles est en place depuis 2001. La loi visant à l'ouverture du marché des terrains agricoles est-elle passée au Parlement? Quelles sont les conséquences de la loi de réforme agraire sur les investissements étrangers? Le développement du secteur agro-alimentaire est très important pour l'Ukraine.

Un député ukrainien répond qu'une *task force* constituée de parlementaires et d'experts a été constituée au sein d'une commission pour confirmer que la décision prise par la Cour Constitutionnelle

n'est pas légitime. Le Président de la République ne peut pas bloquer la Cour Constitutionnelle. Quatre juges de la Cour Constitutionnelle se sont déjà retirés.

Mme Mezentseva précise que d'autres institutions comme le bureau anti-corruption NABU ou la « *High Anti-Corruption Court* » restent vigilants. Le Parlement ukrainien a voté la loi anti-corruption. Il faut espérer que la Cour constitutionnelle ne va pas décider que la loi anti-corruption est anticonstitutionnelle.

La loi de réforme agraire a été votée à une très large majorité au Parlement. La propriété foncière a été divisée entre les citoyens et les entreprises.

M. Georges Dallemagne demande quel est l'effet du contexte politique international au Belarus, au Nagorno-Karabakh et en Moldova sur la politique de l'Ukraine.

Mme Mezentseva répond que les priorités actuelles sont plutôt axées sur la lutte contre la pandémie et le déficit budgétaire.

Quant au conflit avec la Russie, un échange de prisonniers est attendu pour la fin de l'année. Des contacts ont lieu pour faire progresser les accords de Minsk. La paix est l'objectif prioritaire de ces pourparlers. Les checkpoints fonctionnent correctement. Une centaine de parlementaires ukrainiens ont pu voyager au Donbass et s'entretenir avec les civils et les militaires. Les conclusions de cette heureuse initiative sont attendues par le Parlement. Il est question de créer une zone économique spéciale (?).

Sur le plan sanitaire et économique, un confinement intégral a été décrété pour le mois de décembre. Les entreprises ukrainiennes ne bénéficient pas des mêmes indemnités compensatoires que les entreprises belges. La TVA pour les cafés et les restaurants a été abaissée.

M. Jean-Philippe Mergen, représentant de la Chambre de Commerce de Bruxelles (BECI) souligne que sur le site de la Chambre de Commerce figurent plus de 350 profils d'opportunités business pour des investisseurs belges en Ukraine. Il invite les entrepreneurs ukrainiens à adhérer au réseau du BECI. La plateforme propose à leur attention un accès au marché de l'UE en leur fournissant des informations sur les taxes, la TVA etc.

Mme Jill Suetens répond que le représentant d'AWEX à Kiev représente les trois régions et donc également le FIT.

Mme Mezentseva conclut en rappelant que l'Ukraine a encore d'autres objectifs comme le Green Deal et les émissions gaz carbone par exemple.